

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013 A VOUZIERIS
--

**Ayant pouvoir de vote :** Mesdames Françoise BUSQUET; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; Messieurs Claude ANCELME ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représentées :** Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ANCELME ; Madame Pascale MELIN donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe ETIENNE.

**Absents Excusés :** Mesdames Régine BRUSA, Françoise CAPPELLE, Pascale MELIN, Messieurs Jean-Paul BOUILLEAUX, Gérard DEGLAIRE, Olivier GODART, Jean-Pierre LELARGE.

**Absents non Excusés :** Madame Christine NOIRET-RICHET ; Messieurs Jean-Claude ETIENNE, Damien GEORGES.

**Personnel communautaire présent :** M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, M. Léo MAKSUD, Responsable financier et du contrôle de gestion, et Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h20.

**Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

1) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 24/06 ET DU 25/07/2013

*Aucune remarque n'étant apportée, ces comptes rendus sont adoptés, à l'unanimité.*

2) FINANCES

La commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive du 18/09/2013 a remis un avis sur les points suivants, pour lesquels le Bureau a été invité à délibérer.

• Examen de demandes de subventions aux associations

Porteur du projet		Budget présenté	Subvention sollicitée	Avis commission Finances
Association MIKA COURIR	Demande d'aide financière, lots, coupes pour la course du 3 août 2013	Budget prévisionnel de l'Action : 1 060 € en recettes et 571,80 € en dépenses	Non précisé	Refus

Porteur du projet		Budget présenté	Subvention sollicitée	Avis commission Finances
Arden Buckaroos Association	Demande d'aide pour l'organisation de la première journée américaine à la ferme Corbon de St-Morel le 25 août 2013	Budget prévisionnel de l'Action : 2 500 € en dépenses et 2 200 € en recettes	100,00 €	Refus
Amicale Philatélique Vouzinois	Subvention pour la réalisation d'une maquette pour l'oblitération d'un timbre-poste à l'occasion du 100ème anniversaire de la première traversée par Roland Garros, ainsi que la réalisation d'une carte postale dessinée par un artiste local	Budget prévisionnel : 3 245 € en dépenses et en recettes	700,00 €	Refus
CIDFF	Demande de subvention pour les permanences 2013 de la juriste au Centre Communal d'Action Sociale de Vouziers	Budget prévisionnel de l'action : 4 950 € en dépenses et en recettes	2 500,00 €	1 800.00 €
Amicale Moto Club de Sommauthe	Demande de subvention pour l'organisation du motocross des 6 et 7 juillet 2013	Budget prévisionnel de l'action : 24 700 € en dépenses et en recettes	300,00 €	Refus
Forhom Aide aux Victimes	Demande renouvellement de la subvention pour permettre de régler les frais de déplacement de la juriste.	Pas de budget présenté	700,00 €	350 €

Amicale Philatélique Vouzinois : Pour répondre à M. COURVOISIER CLEMENT, Monsieur COLIN précise que la commission propose de ne pas soutenir le dossier de l'Amicale Philatélique Vouzinois sachant que l'ARGAT a été aidée par la 2C2A dans le cadre de ce même évènement.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT confirme qu'il s'agit bien du même évènement mais pas de la même opération : l'Amicale supporte les frais liés à l'oblitération d'un timbre-poste à l'occasion du 100ème anniversaire de la première traversée par Roland Garros (agents de la Poste mis à disposition). Monsieur ANCELME confirme que les charges financières pour l'amicale sont sans doute plus importantes.

Monsieur SIGNORET comprend le positionnement de la commission qui ne souhaite pas financer de multiples évènements du même thème.

Monsieur MATHIAS souligne, qu'il aurait été plus cohérent que l'amicale philatélique et l'ARGAT se consultent pour une opération d'envergure en déposant une demande commune.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT insiste sur le fait que cette amicale fonctionne surtout grâce au bénévolat qui s'organise suivant leurs moyens. La mise à disposition du personnel de la poste ainsi que le tampon sont à la charge de l'amicale.

Monsieur SIGNORET conclut en proposant que le bureau suive l'avis de la commission des Finances en demandant aux services de vérifier l'articulation entre ces deux associations.

Madame BUSQUET souligne que l'association Forhom Aide aux Victimes tient une permanence au CCAS qui a la même vocation que le CIDFF pour lequel une demande de subvention est aujourd'hui examinée.

Il lui est répondu que les permanences du CIDFF sont destinées exclusivement aux femmes et aux familles alors que le second organisme, Forhom, est destiné à tout public.

*Les membres du bureau accordent les subventions, ci-dessus, suivant l'avis de la commission des Finances, à l'unanimité.*

- **Examen de la demande de subvention déposée par le Comité cycliste du circuit des Ardennes**

Le comité d'organisation du circuit international des Ardennes souhaite organiser une étape de l'édition 2014 sur le territoire de la Communauté de Communes. Le départ et l'arrivée auraient lieu sur la commune de Vouziers et le territoire de la 2C2A serait mis en valeur tout au long de l'étape.

L'épreuve est prévue du 11 au 13 avril 2014. Vouziers accueillerait la 1<sup>ère</sup> étape, celle du vendredi 11 avril. Pour cela, les organisateurs sollicitent une subvention d'un montant total de 10'000€ qui serait répartie entre la ville de Vouziers et la 2C2A à hauteur de 5'000€ chacune.

Le Bureau est invité à en délibérer confiant au Président la validation de la convention à signer avec le comité cycliste.

Monsieur COLIN indique que la commission des finances a donné un avis favorable à cette demande de subvention suivant les engagements tacites pris entre la ville de Vouziers, le Comité cycliste et la 2C2A.

Monsieur ANCELME précise que cette année, cet événement a pris de l'importance puisque des cyclistes professionnels participent à cette course.

Monsieur le Président fait remarquer que cet événement entraînera des retombées sur la ville au niveau de la restauration et de l'hébergement.

*Les membres du bureau accordent la subvention de 5 000 € au Comité Cycliste des Ardennes pour l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition du circuit international des Ardennes et délègue au Président l'approbation de la convention.*

- **Renouvellement de la scénographie du PAD**

- **Point d'information sur la consultation, modification du plan de financement et attribution de marchés**

Le Conseil de Communauté en date du 27 mai 2013 a validé l'avant-projet définitif de la scénographie proposé par le cabinet Harmatan et a chargé le Président de mener la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

La date limite des offres a été fixée au 30 août 2013.

L'ensemble de la consultation des entreprises a été menée en procédure adaptée. La Commission d'Appel d'Offres a néanmoins été sollicitée à titre consultatif. Elle s'est réunie le 2 septembre dernier pour l'ouverture des plis. Une nouvelle consultation a été lancée pour le lot «Electricité - Eclairage» pour lequel aucune offre n'avait été enregistrée. La date limite a été fixée à ce jour à midi.

La réunion de la CAO du 16 septembre a analysé les offres, avec le conseil de notre maître d'œuvre, HARMATAN.

Le Président, le Bureau et le Conseil de Communauté sont ou seront chargés d'attribuer, chacun en ce qui les concerne, les lots de ce marché de travaux étant rappelé que le Président attribue les marchés inférieurs à 90 000 € HT, le bureau les marchés compris entre 90 000 et 200 000 € et le Conseil de Communauté les marchés supérieurs à 200 000 €.

En conséquence, au regard de l'attribution des lots de ce marché, le Conseil de Communauté sera chargé de modifier le plan de financement concernant ce projet fixé initialement par délibération du 13/10/2011.

Monsieur FORGET effectue la présentation des lots et des critères ainsi que les résultats de l'analyse, ci-après :

#### DECOMPOSITION EN LOTS

Les travaux sont répartis en 7 lots techniques indépendants dont une option obligatoire à chiffrer pour le lot 5, concernant le passage du 2D au 3 D :

Lot 1 Décor Terrarium Menuiserie

Lot 2 Signalétique Graphisme

Lot 3 Electricité Eclairage

Lot 4 Audio-Visuel Matériel

Lot 5 Audio-Visuel Production

Lot 6 Plomberie Ventilation

Lot 7 Peinture Salle AV

#### JUGEMENT DES OFFRES

##### LOTS 1, 3, 4, 6, 7

- Prix : 50 %

- Valeur technique appréciée notamment sur la base du mémoire technique visé au 3.2.c : 50 % (appréciée notamment sur la base des références de l'entreprise, de la compréhension technique du candidat, du planning de chantier et éventuellement de sa méthodologie de travail, de son approche Développement Durable)

##### LOTS 2, 5

- Prix : 40 %

- Valeur technique appréciée notamment sur la base du mémoire technique visé au 3.2.c : 60 % (appréciée notamment sur la base des références de l'entreprise, de la compréhension du projet par le candidat, du planning de réalisation et éventuellement de sa méthodologie de travail, de son approche Développement Durable, et de l'esthétique du projet)

Une seule candidature a été réceptionnée pour les lots 1, 2, 4, 6 et 7. Concernant le lot 3, 2 candidatures sont parvenues dans nos services, ce jour. En conséquence, l'attribution de ce lot aura lieu lors du bureau du 30 septembre prochain après analyse. Il est à noter que ces offres présentent des montants allant de 41 000 à 135 000 €.

Monsieur FORGET précise que ce lot « Electricité – Eclairage » consiste à mettre en valeur et à créer des effets Artistiques.

Lot	Entreprises ayant candidatées	Estimation du lot par MO	Montant de l'offre	option	Analyse CAO
1	Plastic studio	656 630	634 620	-	Acceptable
2	Markedia	51 500	43 847	-	Acceptable
4	IEC	96 700	95 812,58	-	Acceptable
6	THIRION	38 770	36 314,92	-	Acceptable
7	APE	10 000	6 536,75	-	Acceptable
3	VAUTHIER	117 300	41 420,80		En analyse
3	SORIA	117 300	135 642,61		En analyse

Monsieur GUERIN est sceptique quant à l'entreprise APE avec laquelle des soucis ont déjà été rencontrés et en appelle à la vigilance des services.

Monsieur FORGET répond que si tel est le cas, les services de la 2c2a seront vigilants vis-à-vis de cette entreprise, soulignant que la sous-traitance n'est pas autorisée dans ce marché.

Monsieur MATHIAS souhaite avoir connaissance de l'avis du maître d'œuvre sur le peu de réponses reçues sur la plupart des lots.

Monsieur FORGET indique que l'assistant à maîtrise d'ouvrage a fourni les éléments techniques pour la consultation en juillet 2013, ce qui a retardé la publicité initialement prévue en juin. Ceci peut être une des raisons pour laquelle certains lots ne reçoivent qu'une seule offre.

Monsieur MATHIAS confirme qu'en ces conditions et avec si peu de recul, il semble difficile de se positionner. Ceci étant, Messieurs SIGNORET et FORGET indiquent que les candidats ayant répondu aux lots 1, 2 et 4 sont connus par le maître d'œuvre et possèdent de très bonnes références dans leur domaine.

Concernant le lot 3, indique Monsieur FORGET, la société SORIA est connue et reconnue, ce qui explique le montant de l'offre, quant à l'entreprise VAUTHIER, société locale, sans remettre ses compétences en doute, il est supposé que les besoins liés au développement artistique ne seront pas satisfaits dans son offre.

Concernant le lot n° 5 « Production visuelle », consistant en la création d'un spectacle dans la salle de conférence (pré show), 4 offres ont été réceptionnées. Il est rappelé que l'option sur ce lot était obligatoire (film en 3D).

Lot	Entreprises ayant candidatées	Estimation du lot par MO (hors 3D)	Montant de l'offre	Option Sous titrage	Option 3D	Analyse CAO
5	Le Miroir	129 300	105 600	1 200	20 000	Acceptable
5	Moving stars		112 939	6 783	54 466	Acceptable
5	KALEO		61 836	506	8 520	Offre très basse
5	Les productions du EFFA		99 230	1 760	6 890	Offre très basse pour la partie 3D

Les points forts et les points faibles des candidats, ci-dessus, sont listés, ci-après :

Lot	Entreprises ayant candiditées	Note prix	Note technique	Arguments -2D	Analyse CAO
5	Le Miroir	23,4	49	De nd réf à la typologie variée, offre détaillée esthétiquement, mais qq manques. Pas de méthodologie de travail, synopsis détaillé dans une offre soignée, illustrés de montages photos/graphiques simples et attrayants. Récit poétique et fluide, agréable et compréhensible	2
5	Moving stars	21,9	54	De nd réf à la typologie variée y compris sur des réalisations similaires, offre complète, très détaillée techniquement, en parfaite adéquation avec le but, gros travail sur le préshow, ambiance de vrai spectacle, avec plusieurs niveaux de lecture. Adaptation du film en relief pensé dès le départ. Présence d'un cinéaste animalier (philippe Garguil – le peuple migrateur)	1
5	KALEO	40	20	Des expériences variées, mais pas dans la mise en scene de spectacles, offre avec bcp d'exemples mais sans rapport avec la consultation. Pas d'illustrations propres à notre besoin, projet classique, peu enclin à un vrai spectacle	3
5	Les productions du EFFA	24,9	25	Ref en films documentaires, pas de ref en projets similaires, pas de propositions sur mapping, qualités esthétiques moindre (collage), incohérence dans le planning = offre peu rassurante sur le rendu final	4

  

Lot	Entreprises ayant candiditées	Note prix	Note technique	Arguments -3D	Analyse CAO
5	Le Miroir	22,4	41	De nd réf à la typologie variée, offre détaillée esthétiquement, mais qq manques. Pas de méthodologie de travail, synopsis détaillé dans une offre soignée, illustrés de montages photos/graphiques simples et attrayants. Récit poétique et fluide, agréable et compréhensible Explication de l'adaptation du film en relief bcp trop succincte (manque d'expérience, d'utilisation du 3D...)	2
5	Moving stars	16,8	52	De nd réf à la typologie variée y compris sur des réalisations similaires, offre complète, très détaillée techniquement, en parfaite adéquation avec le but, gros travail sur le préshow, ambiance de vrai spectacle, avec plusieurs niveaux de lecture. Présence d'un cinéaste animalier (philippe Garguil – le peuple migrateur) Adaptation du film en relief pensé en amont de la scénarisation concernant l'esthétique, l'usage du 3D au service du spectacle et pas comme simple « décor ». Des réflexions poussées et perspicaces.	1
5	KALEO	40	15	Des expériences variées, mais pas dans la mise en scene de spectacles, offre avec bcp d'exemples mais sans rapport avec la consultation. Pas d'illustrations propres à notre besoin, projet classique, peu enclin à un vrai spectacle Aucun détail relatif à l'usage de la 3D. Offre peu rassurante sur le rendu final.	3
5	Les productions du EFFA	26,5	22	Ref en films documentaires, pas de ref en projets similaires, pas de propositions sur mapping, qualités esthétiques moindre (collage), incohérence dans le planning. Proposition de film classique non pensé pour une adaptation en relief. Précisions apportées sur la 3D son peu détaillées et peu convaincantes. = offre peu rassurante sur le rendu final	4

Monsieur FORGET présente ces différentes offres en concluant par la proposition de la CAO qui est de retenir Moving stars, si l'option 3D est retenue, pour les raisons suivantes :

- Offre correspondant parfaitement aux besoins
- Très bonnes connaissances du 3D
- Création d'éléments spectaculaires
- Configuration prévue pour fonctionner tant en 2D qu'en 3D
- Présence dans l'équipe d'un cinéaste animalier

M. SIGNORET fait part de son souhait de passer au 3D rapidement et constate le caractère sécurisant de l'offre déposée par Moving Stars.

Les offres ont donc été classées comme suit :

1. Moving Stars
2. Le Miroir
3. Kaléo

## 4. Les Productions du EFFA

Monsieur BOUILLON précise qu'il sera possible de louer des films, si nous n'en possédons pas. Pour répondre à la question de Monsieur MATHIAS, il est précisé qu'un sous-titrage en anglais a été demandé.

Il est donc proposé les attributions de lots suivantes :

Lot	Entreprises ayant candidaturées	Estimation du lot par MO	Montant de l'offre	option	Analyse CAO
1	Plastic studio	656 630	634 620	-	Acceptable
2	Markedia	51 500	43 847	-	Acceptable
4	IEC	96 700	95 812,58	-	Acceptable
6	THIRION	38 770	36 314,92	-	Acceptable
7	APE	10 000	6 536,75	-	Acceptable
5	MOVING STARS	117 300	112 939	54 466	En analyse

Aussi, le plan de financement prévisionnel est donc modifié de la façon suivante :

lot	estimation initiale	proposition 1	proposition 2	avec 3D
1	656 630,00 €	634 620,00 €		
2	51 500,00 €	43 847,00 €		
3	117 300,00 €	41 420,80 €	135 642,61 €	
4	96 700,00 €	95 812,58 €		
5	129 300,00 €	112 939,00 €		167 405,00 €
6	38 770,00 €	36 314,92 €		
7	10 000,00 €	6 536,75 €		
	<b>1 100 200,00 €</b>	971 491,05 €	1 065 712,86 €	
	avec option 3D	1 025 957,05 €	1 120 178,86 €	

Monsieur MATHIAS indique que les « économies » effectuées sur les autres lots couvrent un peu le dépassement d'enveloppe du lot 5.

D'autre part, le Président signale que l'entreprise SORIA, qui a présenté une offre pour le lot 3, est également en dehors de l'enveloppe.

Monsieur MATHIAS demande si des présentations ont été faites à la CAO.

Monsieur SIGNORET répond que les offres étaient uniquement sur papier.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT estime gênant de devoir valider une offre sans avoir pu juger de sa qualité artistique et souhaite que les élus pourront intervenir sur la qualité. Monsieur MATHIAS acquiesce en ajoutant que seul un visionnage permet réellement de juger.

Monsieur SIGNORET indique qu'un synopsis sera remis et qu'il sera possible d'intervenir à ce moment-là.

Monsieur FORGET suggère de visiter le site internet de Moving Stars qui a produit des films connus ; Par ailleurs, le synopsis pourra être présenté en commission Tourisme. D'autre part, il faut s'appuyer

sur les compétences des services, notamment Mme FREZARD qui sait précisément ce qu'elle veut ou pas.

Avant la mise au vote, Monsieur COLIN souligne qu'il serait préférable de faire valider l'attribution de la totalité des lots par le conseil communautaire.

Monsieur MATHIAS approuve et suggère d'attendre la tenue du prochain conseil, prévu le 30/09.

Monsieur FORGET indique que cela n'est pas possible dans la mesure où les délégations confiées par l'organe délibérant doivent être respectées. Cependant, une restitution globale des attributions sera effectuée en conseil.

Monsieur SIGNORET conclut en proposant que les lots relevant de la compétence du Bureau soient attribués mais la notification aux candidats sera faite après le Conseil.

Monsieur le Président attribue donc les lots 2, 6 et 7. Il est proposé au bureau d'attribuer les lots 4 et 5. Le lot n° 3 sera attribué lors du bureau du 30 septembre à 18h30 et le lot 1 par le Conseil de Communauté.

*Les membres du bureau attribuent le lot n° 4 la société IEC, le lot n° 5 à Moving Stars et acceptent le plan de financement tel que présenté, ci-dessus, à l'unanimité.*

#### - Souscription d'un emprunt

Une consultation auprès des banques a été effectuée afin de contracter un emprunt de 500 000€ pour le renouvellement de la scénographie du PAD. Le résultat est présenté aux membres du bureau.

4 banques ont été consultées :

- Crédit Agricole
  - Banque postale
  - Caisse d'épargne
  - Société générale
- Emprunt de 500'000€ maximum. Montant définitif à définir en fonction des montants travaux
  - Taux fixe
  - Durée: 5 ou 7 ans

Seules, 2 banques ont répondu à la consultation : La Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole, dont les offres vous sont présentées ci-après.

Banque	Durée	Taux d'intérêt	1 <sup>ère</sup> annuité avancée ?	Montant de l'annuité	Coût total des intérêts	Commission engagement	Autre
Caisse d'Epargne	5 ans	1,30% + tx livret A	non	Variable	Variable	780 €	Non respect de la consultation
Caisse d'Epargne	7 ans	1,30% + tx livret A	non	Variable	Variable	780 €	Non respect de la consultation
Crédit agricole	5 ans	2,82%	oui	décroissant	27 500,80€	-	à capital constant
Crédit agricole	5 ans	2,82%	non	décroissant	38 070,00€	-	à capital constant
Crédit agricole	7 ans	3,22%	oui	décroissant	45 891,61€	-	à capital constant
Crédit agricole	7 ans	3,22%	non	décroissant	57 960,00€	-	à capital constant

Monsieur SIGNORET souligne que la progressivité est liée au taux du livret A à la Caisse d'Épargne qui ne propose plus de taux fixe ; Le Crédit Agricole propose une offre taux fixe de 2.82% sur 5 ans ou 3.22 % sur 7 ans.

M. FORGET précise que le Bureau a délégation pour contracter des emprunts à taux fixe. Les emprunts à taux variable restent de la compétence du Conseil de Communauté.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT pense que la marge de risque est, tout de même, limitée sur une durée de 5 ans.

Dans ces conditions, Monsieur SIGNORET confirme que l'offre du Crédit Agricole est retenue, reste à définir la durée, 5 ou 7 ans.

Monsieur COLIN répond que la commission des Finances propose un emprunt sur 7 ans à capital constant.

Monsieur MAKSUD indique que la délibération concernant cet emprunt peut être reportée au bureau du 30 septembre afin d'avoir une idée précise de la somme à contracter en fonction des résultats du lot 3.

Monsieur COLIN indique qu'un emprunt de 450 000,00 € paraît un bon compromis.

Monsieur SIGNORET récapitule l'offre retenue, soit un emprunt d'un montant de 450 000,00 € contracté auprès du Crédit Agricole pour une durée de 7 ans à 3,22 %, à capital constant.

*Les membres du bureau approuvent la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 450 000 ,00 €, à un taux de 3,22 %, à capital constant, pour une durée de 7ans, à l'unanimité.*

### 3) PARC ARGONNE DECOUVERTE :

- Horaires et tarifs d'ouverture du parc pendant les vacances de la Toussaint (démarrage des travaux de scénographie)

Le bureau a fixé les horaires d'ouverture du PAD à compter de septembre 2013 comme suit :

Du 03/09 au 18/10, ouverture le week end de 10h à 19h.

Du 19/10 au 03/11 (vacances de la Toussaint), ouverture tous les jours de 10h à 19h.

Monsieur FORGET indique que les travaux concernant la scénographie du PAD devraient débuter mi-octobre. Ainsi, il est nécessaire de réfléchir aux modalités d'application tarifaire de façon à tenir compte des désagréments occasionnés. Deux solutions sont proposées :

- Fermeture du site
- Diminution du montant du billet d'entrée.

Monsieur SIGNORET ajoute qu'il est possible d'effectuer des travaux dans la scénographie sans que cela ne gêne l'accès aux autres activités.

Monsieur MATHIAS propose d'appliquer le tarif appliqué lors des automnales, soit 5,00 €, tarif unique.

Madame CAMBIER-JONVAL approuve la remarque de Monsieur MATHIAS en ajoutant qu'il sera plus facile de communiquer sur un tarif unique à 5,00 €.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT souligne qu'à la période des vacances de la Toussaint, une fermeture du site avant 19h00 pourrait être envisagée puisque les visiteurs partent dès la nuit tombée.

Monsieur SIGNORET propose donc de retenir le tarif unique de 5,00 €.

Monsieur FORGET propose que l'application de cette délibération soit confiée au Président par voie d'arrêté en fonction du démarrage des travaux.

*Les membres du bureau approuvent le tarif unique d'entrée au PAD à 5,00 € durant les vacances de la Toussaint, sous couvert du démarrage des travaux de la scénographie ainsi que les horaires de 10h00 à 18h00, du 19/10 au 03/11/13, à l'unanimité.*

- Attribution du marché pour l'installation de boîtes et l'aménagement d'une aire de spectacle pour oiseaux au PAD

Le Bureau du 24 juin 2013 a autorisé le lancement d'une consultation pour l'installation de boîtes et l'aménagement d'une aire de spectacles pour oiseaux dans les conditions suivantes :

**Allotissement :**

- Lot 1 comprenant l'installation de 14 boîtes en bardage bois
- Lot 2 comprenant l'aménagement de l'aire de spectacle pour oiseaux (750 m<sup>2</sup>, 2 tours d'envol et 80 bancs)

**Critères de notation :**

- Le prix des prestations (50 %),
- La valeur technique de l'offre appréciée au travers du mémoire technique joint à l'offre (25 %)
- Esthétique et qualité visuelle du projet, intégration paysagère des installations (25%)

La date limite de réception des offres a été fixée au 31 juillet 2013 à 12h00.

En conséquence, une restitution de cette consultation est présentée en Bureau afin d'attribuer les marchés.

Monsieur FORGET précise que les boîtes seront situés face au hamac à bond et l'aire de spectacle à côté du toit végétalisé.

Résultats du lot 1 comprenant l'installation de 14 boîtes en bardage bois :

Boîtes-2013 - Lot 1		ISS + ONF	SAS Benoit Cossenet	SARL Polet	CSG Couverture
Prix des prestations	Montant HT	97 549,00	106 957,98	97 831,50	46 142,21
	Montant TVA	19 119,60	20 963,76	19 174,97	9 043,87
	Montant TTC	116 668,60	127 921,74	117 006,47	55 186,08
	Note sur 50	23,7	21,6	23,6	50
	Moyens	5	4,5	2,5	2,5
Valeur technique	Références	3	3	5	2
	Chantier	5	5	5	2,5
	Délais	5	4,5	5	2,5
	Garantie	5	5	5	5
	Note sur 25	23	22	22,5	14,5
Valeur esthétique	Matériaux	2,5	4,5	5	2,5
	Finition	3	4	5	3
	Intégration bât.	4	4	5	4
	Déclivité	5	5	5	4
	Plans	4	5	4	0
	Note sur 25	18,5	22,5	24	13,5
	Note globale sur 100	65,2	66,1	70,1	78

Monsieur MATHIAS s'interroge sur l'offre CSG qui est bien inférieure, en termes de prix, aux 3 autres et sur la nature des travaux à effectuer.

Monsieur FORGET indique qu'il s'agit de la construction de boîtes en bois avec du grillage ne nécessitant pas de compétences techniques particulières. Il ajoute que l'entreprise CSG est intervenue pour la charpente du musée de l'outil qui n'avait pas toujours donné satisfaction.

Cette entreprise sera donc à encadrer davantage mais elle propose une offre deux fois moins élevée que les autres candidats.

Il faudra vérifier que l'entreprise ne sous traite pas.

La différence tarifaire importante entraîne un débat au sein du Bureau qui conclut en acceptant l'offre CSG sous couvert que l'entreprise fournisse des éléments complémentaires (plans, sous traitance...)

Résultats du lot 2 comprenant l'aménagement de l'aire de spectacle pour oiseaux (750 m<sup>2</sup>, 2 tours d'envol et 80 bancs) :

Boxes-2013 – Lot 2		ISS + ONF	SAS Benoît Cossenet	SARL Polet
Prix des prestations	Montant HT	37 540,60	40 067,24	25 892,00
	Montant TVA	7 357,96	7 853,18	5 074,83
	Montant TTC	44 898,56	47 920,42	30 966,83
	Note sur 50	34,5	32,3	50
Valeur technique	Moyens	5	4,5	2,5
	Références	5	5	2,5
	Chantier	5	5	5
	Délais	2	5	4
	Garantie	5	5	5
	Note sur 25	22	24,5	19
Valeur esthétique	Matériaux	5,25	5,25	6,25
	Finition	5,25	5,75	6,25
	Intégration	6,25	6,25	6,25
	Plans	6,25	6,25	6,25
	Note sur 25	23	23,5	25
<b>Note globale</b>	sur 100	79,5	80,3	94

La CAO a retenu la SARL POLET.

*Les membres du bureau proposent d'attribuer le lot 1 sous réserve de la réception d'éléments complémentaires à obtenir auprès de l'entreprise CSG et attribuent le lot 2 à la SARL POLET, à l'unanimité.*

#### 4) HABITAT/TRAVAUX : Examen des demandes de subvention pour la rénovation de Toitures

Madame ODIENNE présente les dossiers de demande de subvention Toitures suivants :

Prénom Nom	Commune	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
Mme Françoise PIRE-BURLET	08400 VOUZIERES	16 663,11 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. PERCEBOIS Michel	08240 BAR LES BUZANCY	11 934,78 €	9 680,29 €	1 452,04 €
M. HARBOUT Dominique	08400 CHALLERANGE	15 774,90 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Montant subvention toiture	Nombre de dossiers	44 372,79 €	29 680,29 €	4 452,04 €

Soit un résiduel si attribution dans ces

Reste toiture	15 252,54 €
---------------	-------------

conditions

Reste façade	19 404,47 €

D'autre part, Madame ODIENNE propose d'examiner 2 dossiers supplémentaires instruits par les services après l'envoi de la convocation.

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue	Observations
M. Mme Arnaud SIMONNET	08250 OLIZY-PRIMAT	Toiture	13 188,18 €	10 000,00 €	1 500,00 €	Plafond 1
Mme Agnès BEGNY	08390 LE CHESNE	Toiture	11 260,14 €	10 000,00 €	1 500,00 €	Plafond 1

Reste toiture	12 252,54 €
Reste façade	19 404,47 €

Monsieur MATHIAS attire l'attention sur le dossier de Monsieur PERCEBOIS qui a perçu une prime de son assurance après la tempête de juillet 2013.

Il souhaite donc que soit vérifié un éventuel doublon.

Après renseignement pris, Monsieur PERCEBOIS a bien signalé que l'assurance prenait en charge une partie de son toit et qu'il en profitait donc pour refaire le restant de la toiture ; c'est pour cette partie de toiture qu'il demande une subvention.

*Les membres du bureau accordent les subventions toiture présentées, ci-dessus, à l'unanimité.*

## 5) QUESTIONS DIVERSES

### Entreprise CLABAUX : Expropriation pour cause d'utilité publique

M. SIGNORET informe le Bureau que l'entreprise Dupuy SA située à Quatre Champs, dirigée par M. CLABAUX, a un projet d'extension de son activité, créant ainsi des emplois, mais est bloquée par le refus d'un propriétaire voisin de lui vendre une parcelle. Elle tente depuis plusieurs années de trouver une solution, sans succès. Elle souhaite donc que la 2C2A engage une procédure d'expropriation en vertu de sa compétence « Développement économique » afin de lui permettre de développer son activité. Une réunion organisée par la sous-préfecture a eu lieu récemment visant à définir les conditions d'une procédure d'expropriation pour utilité publique. Il semble que cela puisse aller assez vite. Ceci étant, avant de s'y engager, toutes les pistes sont explorées et c'est pourquoi, une proposition de vente écrite a été adressée à la propriétaire du terrain qui reste à ce jour sans réponse. Le Bureau est partagé sur l'implication de la 2C2A dans cette affaire. Certains estiment que l'expropriation sera difficile, qu'elle ne concerne pas la 2C2A, que le maire doit mener l'expropriation. D'autres pensent que la 2C2A a toute légitimité sur ce dossier en termes de développement économique et que la création d'emplois quel qu'elle soit doit être le moteur.

### Zone d'activités Porte de l'Argonne : Vente de terrains

Monsieur SIGNORET informe les membres du Bureau, de la signature de deux compromis de vente sur la zone d'activités avec l'entreprise FEGE, dans l'après-midi, pour une superficie de 11 000 m<sup>2</sup> ; cela entrainera la création de 50 emplois sur 5 ans. Il est actuellement en phase de négociation avec un investisseur ; Que celle-ci aboutisse ou non, cela ne changera rien à son projet.

L'entreprise FEGE souhaite que les collectivités paient des vigiles pour sécuriser la zone ; Un système de vidéo-surveillance a été étudié mais l'entreprise estime cela inefficace.

D'autre part, M. FEGE souhaite disposer de 2 cellules dans le bâtiment d'entreprises afin de lancer une nouvelle société.

Monsieur COLIN indique que ce bâtiment était, normalement, destiné aux artisans démarrant une activité et non pas aux entreprises ayant déjà une activité.

Monsieur SIGNORET répond que le projet est porté par le fils de M. FEGE qui souhaite développer une nouvelle activité.

### Vente du terrain de camping de Bairon

Le Conseil Général des Ardennes a confié la gestion du camping de Bairon à une société privée, qui souhaite cesser son activité au 1er octobre 2013. L'entreprise dénonce sa convention étant donné la faible rentabilité du site.

Le département a donc engagé une procédure de recherche d'investisseurs privés et a également proposé à la 2C2A d'acquiescer ce camping estimé par les services des domaines au prix de 440 000 euros, représentant 80 emplacements répartis sur plus de 4ha.

Monsieur le Président précise que l'exploitation du site est difficile car une partie des terrains appartient à VNF. D'autre part, cela soulève les questions suivantes : la Communauté de Communes a-t-elle les compétences nécessaires pour gérer un camping de 80 emplacements ? quid pour les autres campings du territoire ?

Monsieur D. GUERIN confirme que la société Homair ne souhaite plus exploiter le site de Bairon car elle n'a pas pu s'agrandir ; elle souhaitait construire une piscine afin de pouvoir fonctionner toute l'année.

Monsieur SIGNORET répond que si le site fonctionnait vraiment, Homair aurait continué à exploiter le site même sans extension. La 2c2a doit-elle se positionner sur ce dossier ou non ?

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT fait part de ses craintes quant à l'état du site dans quelques années si la communauté de communes ne fait rien estimant que la collectivité doit être l'acteur de son futur.

Monsieur MATHIAS indique qu'il sera nécessaire de négocier le prix dès lors que la procédure de recherche d'un gestionnaire sera terminée et déclarée infructueuse. Il pourrait être intéressant de se rapprocher de la commune du Chesne pour envisager un partenariat.

Monsieur SIGNORET répète que la gestion d'un camping par la 2C2A n'est pas neutre.

Monsieur MATHIAS estime qu'il faut explorer d'autres pistes, pourquoi pas celle de confier la gestion de Bairon au gestionnaire du camping de Buzancy.

Monsieur SIGNORET indique qu'il faut déjà laisser le Conseil Général mener ses négociations. Il ajoute que quoiqu'il en soit, la 2c2a n'achètera pas ce site au prix de 440 000 €. Par ailleurs, il soulève la question de la pluralité des activités dispensées par le site par plusieurs acteurs (base de loisirs, salle polyvalente, activités sportives...).

Monsieur MATHIAS fait remarquer que la communauté de communes a déjà perdu les 25 maisons éclésières, qui à l'heure actuelle, tombent en ruine. Ajoutant qu'il serait intéressant de connaître les raisons précises du désengagement d'Homair.

Monsieur SIGNORET répond que Monsieur FORGET et lui-même doivent rencontrer le Directeur du camping de Bairon le lendemain.

#### Bâtiment d'entreprises : lot panneaux photovoltaïques

Monsieur FORGET indique qu'il a obtenu les renseignements demandés lors de la précédente réunion de Bureau concernant les panneaux photovoltaïques.

Concernant les assurances, cela n'impacte pas le montant de la prime. Concernant la question des éventuelles incidences des vibrations des ponts roulants sur les panneaux photovoltaïques, M. BARCAIONI a été consulté et confirme qu'il n'y a pas de contres indications.

Le dernier point concernait l'étanchéité des panneaux en palier. Il y aura 421 plots à installer plus un renfort isolant, soit 25 000 € de surcout.

\*\*\*\*\*

#### **Points soumis à délibération du prochain conseil de communauté prévu le 30/09/2013**

- Monsieur SIGNORET fait lecture des points inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil en précisant que 3 points ont été retiré : le mode de gestion de la piscine, les logements communautaires, le plan de secours du PAD qui seront reportés lors d'un prochain conseil communautaire.

- Concernant l'attribution du marché de collecte de bennes de déchèteries, et selon les premiers éléments constatés dans les offres, les attributaires des différents lots devraient changer.

- Concernant le plan de secours du PAD, Monsieur MATHIAS indique que chaque collectivité a une obligation de résultats en matière de sécurité or il constate notamment au point 9 de ce plan que cela ne répond pas à l'obligation.

- Concernant la convention de mise à disposition d'un service technique commun mutualisé, suite à la dissolution du SIVOM de la Région de Vouziers, Monsieur SIGNORET rappelle que les communes membres s'étaient engagées à signer une convention pour employer l'agent dans les mêmes conditions. Toutefois, la commune de Sainte-Marie a refusé de signer la convention et n'a donc pas respecté cet engagement.

Monsieur MATHIAS informe les membres du Bureau que l'Agence Locale de l'Energie organise une journée d'information sur le géothermique, à Poix-Terron, le Jeudi 26 septembre 2013. Il demande si cela pourrait intéresser la communauté de communes dans le cadre de la piscine.

Monsieur FORGET répond que le maître d'œuvre n'a pas retenu la géothermie.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande à quoi correspond l'arrêté préfectoral paru récemment dans les journaux concernant les oiseaux du PAD.

Monsieur FORGET répond que cela correspond à l'autorisation d'exploiter dans le cadre de l'ICPE, pour la présentation d'oiseaux en volières. Les services de l'Etat ayant accepté que les procédures soient scindées, D'autres autorisations concernant les hébergements insolites et la présentation d'un spectacle de rapaces seront déposées ultérieurement.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT suggère de procéder à l'installation de toilettes extérieures au PAD près du hamac à bords puisque les visiteurs sont obligés de remonter dans le bâtiment par l'ascenseur.

Monsieur SIGNORET approuve cette remarque et ajoute qu'il y a quelques améliorations à apporter : petite restauration toilettes extérieures...

D'autre part, Monsieur SIGNORET, soulève la question du taux de retour des pass' et s'interroge sur l'intérêt de limiter le pass' (10 accès par exemple).

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique que les personnes détenant un pass', se rendent au PAD, généralement, accompagnés de famille ou d'amis, ce qui amène des visiteurs en plus payant des entrées.

Monsieur MATHIAS ajoute que des visiteurs venant fréquemment, sont des visiteurs qui apprécient et donc parlent du PAD autour d'eux. Il ne serait donc pas judicieux de modifier les modalités du pass'.

M. FORGET indique que l'ensemble de ces points seront soumis à la commission tourisme et communication.

- 1) Présentation par M Benoit CABY, Agence Locale de l'Energie, du dispositif Habiter mieux et proposition de création d'un emploi d'avenir « ambassadeur de l'efficacité énergétique »
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2013
- 3) ENVIRONNEMENT : Attribution de marché pour la collecte de bennes de déchèteries
- 4) PARC ARGONNE DECOUVERTE :
  - Attribution des marchés concernant le renouvellement de la scénographie
  - Modification du plan de financement scénographie
- 5) FINANCES
  - Vote d'une AP/CP concernant le renouvellement de la scénographie
  - Décisions modificatives Budget Général / Parc Argonne Découverte
  - Vote de l'indemnité du comptable public
- 6) ADMINISTRATION GENERALE
  - Approbation du rapport d'activités 2012
  - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Modification de la délibération créant l'emploi de chargé de mission SCOT
  - Cession amiable de matériel entre le SIVOM de la région de Vouziers et la 2C2A
- 7) OPERATIONS IMMOBILIERES
  - Autorisation de vente d'un terrain à la ville de Vouziers
  - Grandpré : Echange d'une parcelle avec indivision Nizet
  - ZAC Vouziers : Autorisation d'échanges de terrains
- 8) QUESTIONS DIVERSES

*Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 20h40.*

Fait à Vouziers, le 26 septembre 2013

Le Président,

Francis SIGNORET



La Secrétaire de Séance,

Nathalie CAMBIER-JONVAL

